

Rapport d'activité éclairage public 2023



LATRESNE

SOMMAIRE

1 - Présentation générale service éclairage public du SDEEG

- a) Patrimoine d'éclairage public pour l'année 2023
- b) GIRES ; Système d'Information Géographique dédié à l'éclairage public
- c) Carte des communes ayant transféré la compétence éclairage public
- d) Missions du service éclairage public du SDEEG

2 - Patrimoine de votre commune

- a) Données sur les commandes et points lumineux
- b) Comparatif du patrimoine avec l'ensemble du patrimoine géré par le SDEEG

3 - L'entretien curatif

- a) Données sur l'entretien curatif réalisé en 2023
- b) Rappel des contacts

4 - Travaux d'éclairage public réalisés dans votre commune

5 - Préconisations



1 - Présentation générale du service éclairage public du SDEEG

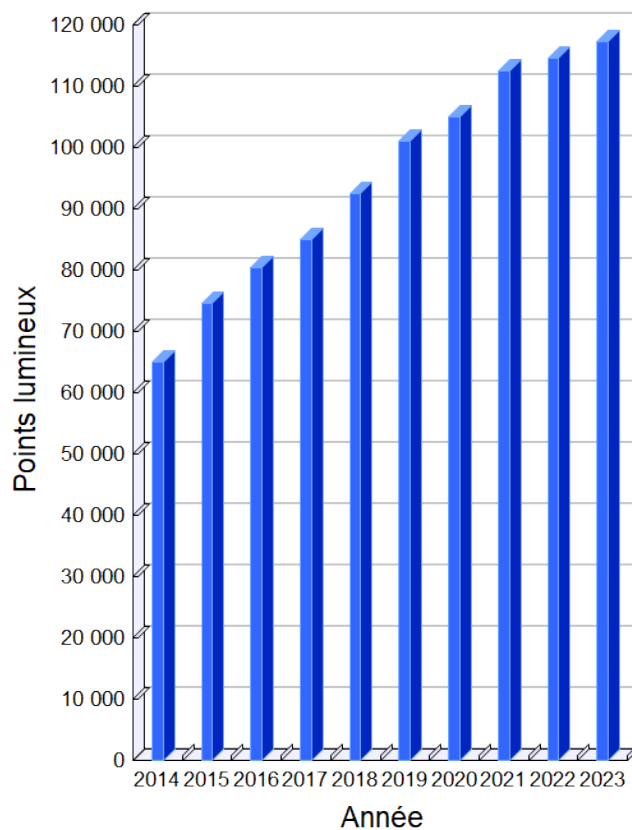
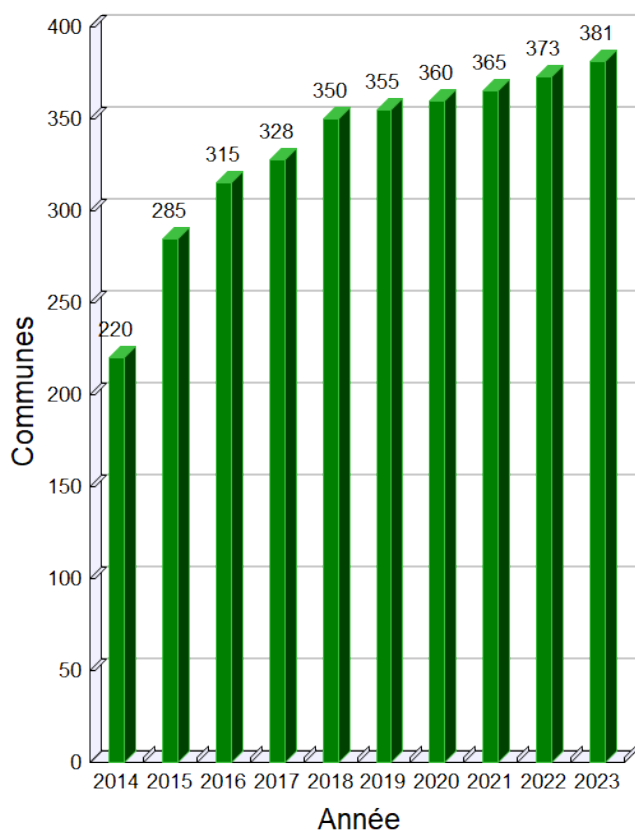
a) Patrimoine d'éclairage public pour l'année 2023

Nombre de communes en entretien : **381**

Nombre de points lumineux en entretien : **117 236**

Nombre de commandes d'éclairage en entretien : **8 515**

Évolution du service éclairage public du SDEEG



b) GIRES : Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public

GIRES permet à votre collectivité de :

- **Visualiser** la cartographie de votre patrimoine éclairage public



- **Déclencher** les demandes d'interventions sur l'éclairage public

DECLARATION DE PANNE(S) - COMMUNE DE CARBON BLANC (33096)

Demandeur Date de demande à

N° foyer	Adresse	Type de dépannage	Nature de dépannage
00012	ANDRE GIDE (RUE)	MISE EN SECURITE	Mat accidenté
00065	ROGER SALENGRO (RUE)	FOYER ISOLE	Ne marche plus

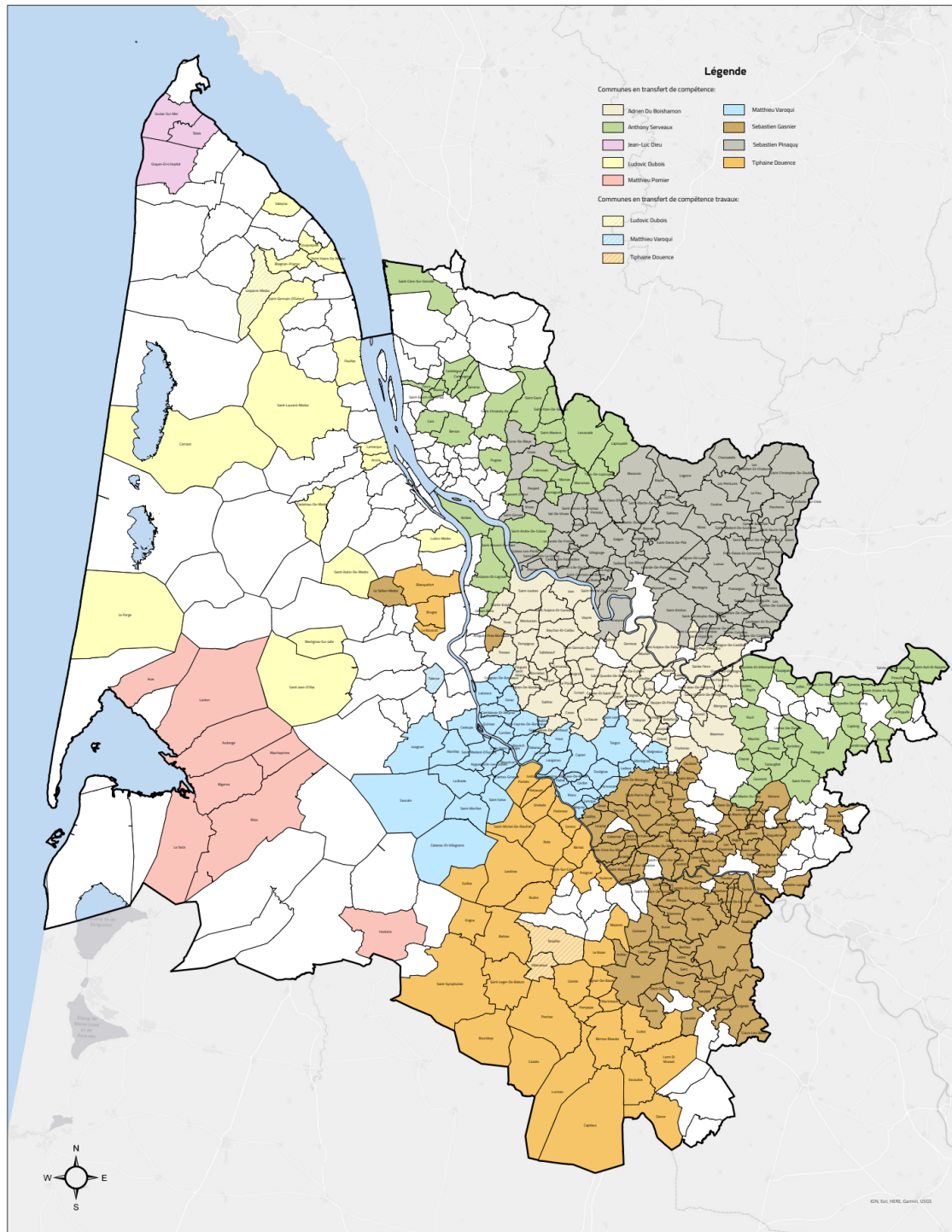
- **Suivre** en temps réel la réalisation des dépannages

n° Foyer	Adresse	Type de dépannage	Entreprise	Date demande	Date réalisation	Traitement
01544	RENE CASSAGNE (RESIDENCE)	FOYER ISOLE	CITEOS	22/08/2018	24/08/2018	Dépanné
00164	YVES DU MANOIR (RUE)	FOYER ISOLE	CITEOS	21/08/2018	21/08/2018	Dépanné
00165	YVES DU MANOIR (RUE)	FOYER ISOLE	CITEOS	13/08/2018	21/08/2018	Dépanné
01548	RENE CASSAGNE (RESIDENCE)	FOYER ISOLE	CITEOS	20/08/2018	21/08/2018	Non dépanné

- **Accéder** aux rapports d'interventions des entreprises
- **Consulter** l'historique de ces interventions, etc....

c) Carte des communes ayant transféré la compétence éclairage public

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde Éclairage public - Secteurs géographiques par chargé de projets



Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
Service SIG TOPOGRAPHIE (S1)
Sources : SDEEG, BD Topo - IGN, Cadastre - DGFiP
Copyright : SDEEG
Date : Juillet 2023

0 4 8 16 24 32 Km

SD E E G
NOTRE ÉNERGIE AU SERVICE
DES TERRITOIRES

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde
12 Rue du Cardinal Richaud, 33300 Bordeaux
05 56 16 10 70 - contact@sdeeg33.fr

www.sdeeg33.fr

**territoire
d'énergie**
GIRONDE

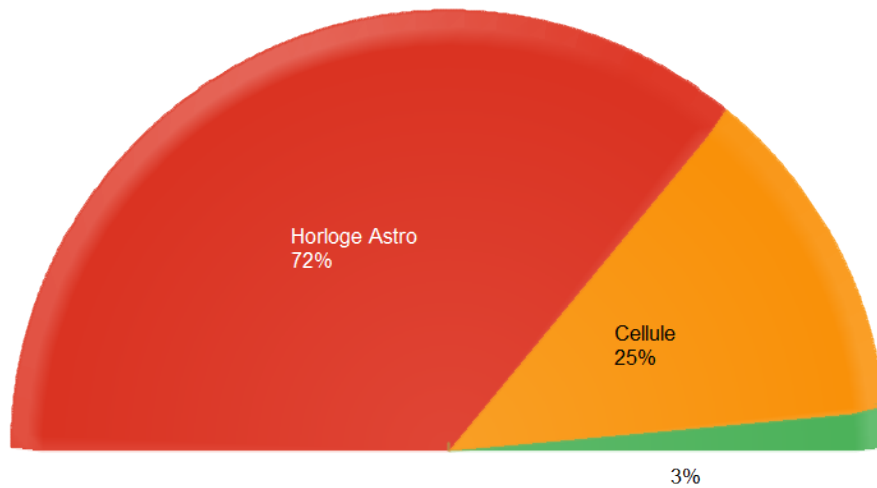
d) Missions du service éclairage public du SDEEG :

- Réaliser la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public.
- Exercer la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage.
- Assurer l'exploitation du réseau d'éclairage public : le SDEEG se charge de l'inscription au guichet unique national, de la réponse aux DT-DICT ainsi que de l'élaboration et de la diffusion des plans de zonage du réseau éclairage public.
- Participer à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public.
- Effectuer une veille technologique, normative et juridique pour les communes.
- Être force de proposition sur tous les sujets relatifs à l'éclairage public (rénovation de matériel, mises aux normes, réalisation d'économies d'énergies, utilisation des nouvelles technologies, etc...).
- Réaliser les estimations financières des préconisations ou des demandes communales.
- Conseiller et accompagner les collectivités (choix de matériel, coupure de nuit, etc...).
- Etablir un guide de l'éclairage public à l'attention des aménageurs.
- Exercer un contrôle des installations privées et établissement d'un rapport avant acceptation de rétrocession par les communes.

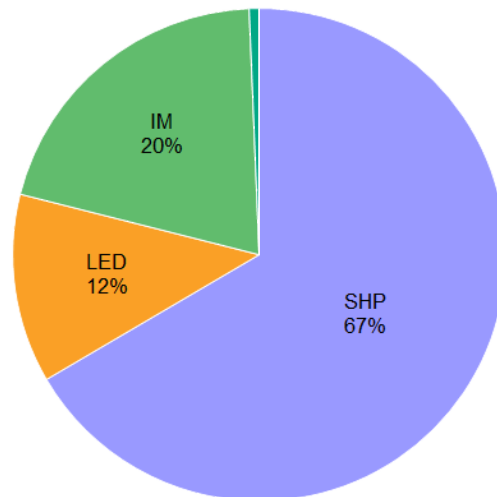
2 - Patrimoine de la commune

a) Données sur les commandes et points lumineux

	2022	2023
Nombre de commandes	58	58
Nombre de sources lumineuses	613	613



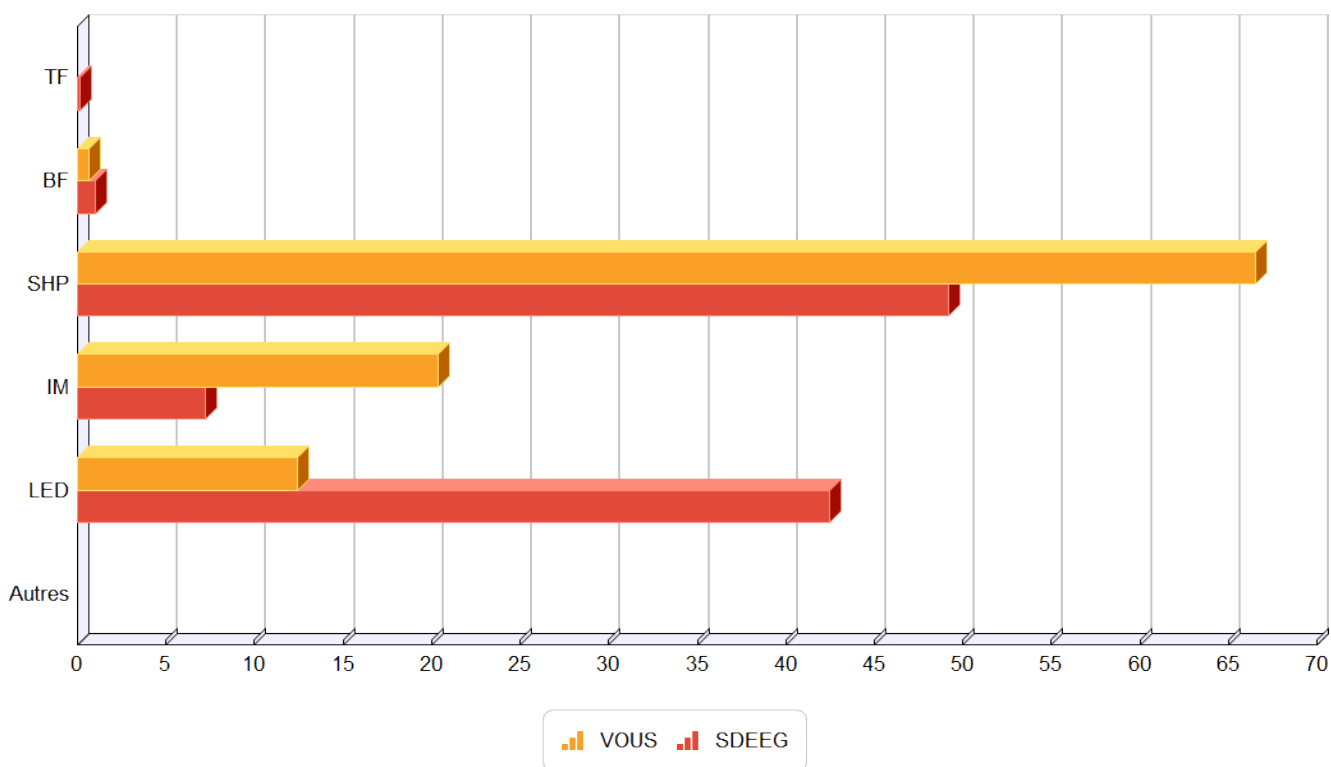
Type de sources	Nombre
Sodium	408
LED	76
IM	125
BF	4
TF	0
Autres	0



b) Comparatif du patrimoine communal avec l'ensemble du patrimoine géré par le SDEEG

Types de sources	LATRESNE	SDEEG
TF : Tubes Fluo	0 %	0.11 %
BF : Ballons Fluo	0.65 %	1 %
SHP : Sodium	66.56 %	49.16 %
IM : Iodures	20.39 %	7.22 %
LED	12.4 %	42.49 %
Autres	0 %	0.02 %

Comparatif SDEEG/LATRESNE



3 - L'entretien curatif

a) Données sur l'entretien curatif réalisé en 2023

Nombre total de pannes	Foyers isolés	Panne de secteur	Mise en sécurité	Pannes non définies
45	32	11	2	0

	2022	2023	Moyenne SDEEG
Taux de pannes	5.71 %	7.34 %	7.97 %

b) Rappel des contacts

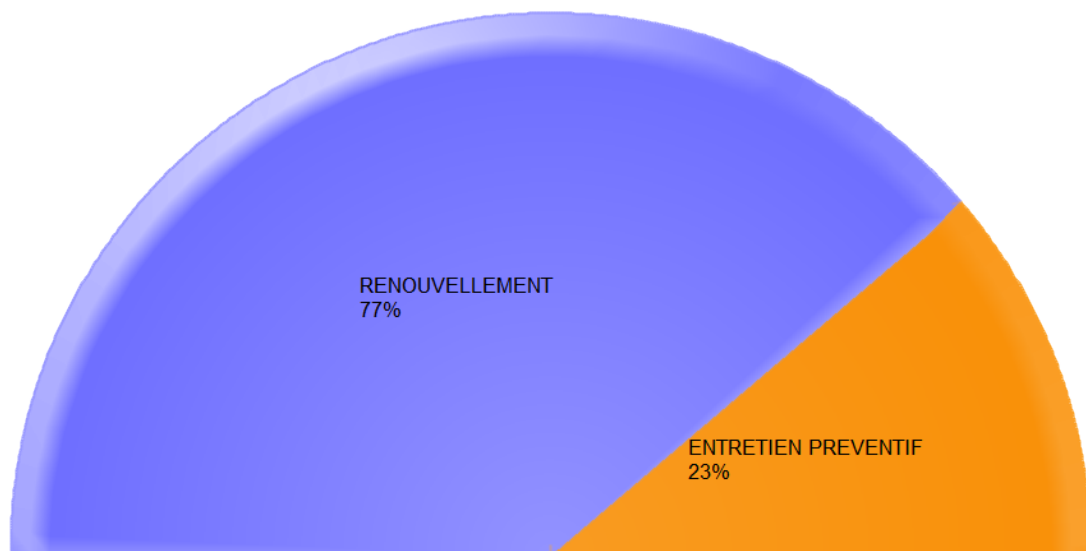
Rappel adresse web Gires	Identifiant	Mot de passe
https://sdeeg.sig.sirap.fr/xmap/	33234	33234_2017&

Entreprise réalisant l'entretien : CITELUM

N° tél d'astreinte : uniquement pour urgences (accident) et hors horaires d'ouverture : 06 21 69 06 08

4 - Travaux d'éclairage public réalisés sur votre commune

Montant TTC	8 958.73 €
RENOUVELLEMENT	6 942.42 €
ENTRETIEN PREVENTIF	2 016.31 €



5 – Préconisations générales et non spécifiques à la commune

Remplacement des luminaires équipés de sources BF (Ballons Fluorescents).

Il en reste 1500 sur l'ensemble des communes.

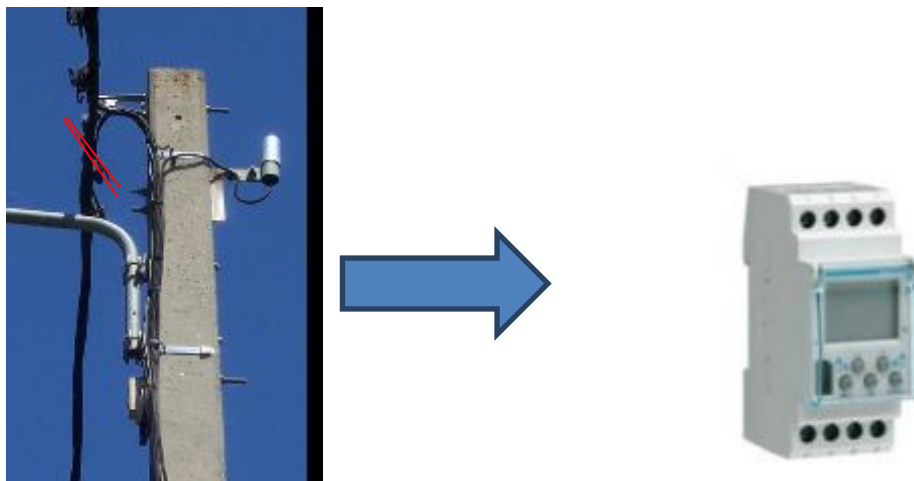
Ces types de lampes étant interdits à la commercialisation depuis 2015, les appareils qui en sont équipés, quels que soient leurs formes (lanternes routières ou résidentielles de type «boule») ne peuvent plus être remis en service dès lors que la lampe grille.



Remplacement des luminaires équipés de sources SHP (Sodium Haute Pression). Certains de ces appareils peuvent être, de part de leur ancienneté, en mauvais état car en fin de vie. Souvent de puissances élevées, leurs remplacements par des lanternes à leds permet de faire des économies d'énergies en baissant les consommations.



Éradication des cellules photoélectriques et mise en place d'horloges astronomiques. Ces dernières, en outre de permettre une éventuelle coupure de nuit, améliorent la gestion de l'allumage en le réduisant et en éliminant les allumages intempestifs. Le gain estimé est de 10% sur le temps d'allumage annuel par rapport à une cellule.



Remplacement des mâts corrodés. Les mâts dont la pose date de plus d'une vingtaine d'années, peuvent rencontrer un état de dégradation avancé dû à la corrosion. Risquant de tomber sur la voie publique, il est conseillé de les remplacer pour la sécurité des personnes.

Coupure de l'éclairage des bâtiments communaux et mises en valeur : l'arrêté du 25/01/2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels impose la coupure de l'éclairage au plus tard à 01h00 et un réallumage la nuit suivante. L'objectif est de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

- **Mise aux normes des armoires** suivant la norme NFC 17-200 (norme électrique) et le décret de protection des travailleurs. Les gains attendus sont la protection des biens et personnes et la diminution du taux de pannes.

